

**Mesdames et Messieurs les Membres
De l'Association
Mission Locale d'Insertion D.R. 11
5 Avenue de la Gare
11300 - LIMOUX**

**RAPPORT GENERAL ET RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Léon OHANA

Expert Comptable diplômé - Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier



Société de Normalisation d'Expertise Comptable et d'Audit

Siège Social : 24 Boulevard Frédéric Mistral - 11100 Narbonne - Tél. 04 68 65 38 38 - Fax 04 68 65 56 74

SARL au capital de 240 000 Euros - RCS : NARBONNE B 408 771 764

SOMMAIRE

- **RAPPORT GENERAL**
- **RAPPORT SPECIAL**
- **BILAN ACTIF**
- **BILAN PASSIF**
- **COMPTE DE RESULTAT**
- **ANNEXES**

**Mesdames et Messieurs les Membres
De l'Association
Mission Locale d'Insertion D.R. 11
5 Avenue de la Gare
11300 - LIMOUX**

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Léon OHANA

Expert Comptable diplômé - Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Société de Normalisation d'Expertise Comptable et d'Audit

Siège Social : 24 Boulevard Frédéric Mistral - 11100 Narbonne - Tél. 04 68 65 38 38 - Fax 04 68 65 56 74

SARL au capital de 240 000 Euros - RCS : NARBONNE B 408 771 764

MLI DR 11

5 Avenue de la Gare

11300 LIMOUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2011

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2011 sur :

- *le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *la justification de nos appréciations,*
- *les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Léon OHANA

Expert Comptable diplômé - Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur la justification des produits inscrits en comptabilité et leur mode de rattachement à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à NARBONNE
Le 3 Avril 2012

P/ LA SNEC AUDIT
Le Commissaire aux Comptes inscrit,



L. OHANA

**Mesdames et Messieurs les Membres
De l'Association
Mission Locale d'Insertion D.R. 11
5 Avenue de la Gare
11300 - LIMOUX**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Léon OHANA

Expert Comptable diplômé - Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier



Société de Normalisation d'Expertise Comptable et d'Audit

Siège Social : 24 Boulevard Frédéric Mistral - 11100 Narbonne - Tél. 04 68 65 38 38 - Fax 04 68 65 56 74

SARL au capital de 240 000 Euros - RCS : NARBONNE B 408 771 764

MLI DR 11

5 Avenue de la Gare

11300 LIMOUX

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2011**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Léon OHANA

Expert Comptable diplômé - Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Société de Normalisation d'Expertise Comptable et d'Audit

Siège Social : 24 Boulevard Frédéric Mistral - 11100 Narbonne - Tél. 04 68 65 38 38 - Fax 04 68 65 56 74

SARL au capital de 240 000 Euros - RCS : NARBONNE B 408 771 764

PREMIERE CONVENTION :

ADMINISTRATEURS CONCERNES :

Mairie de LIMOUX,

NATURE ET OBJET :

Conclusion d'un bail de location pour les bureaux situés 5 avenue de la gare - 11300 LIMOUX.

MODALITES :

Montant annuel de 4 530.28 € charges locatives en sus pour 6480.37 €

DEUXIEME CONVENTION :

ADMINISTRATEURS CONCERNES :

Mairie de LEZIGNAN-CORBIERES

NATURE ET OBJET :

Conclusion d'un bail de location pour les locaux situés 33 Avenue Foch – 11200 LEZIGNAN CORBIERES.

MODALITES :

Montant annuel de 6 717.68 € charges locatives en sus.

TROISIEME CONVENTION :

ADMINISTRATEURS CONCERNES :

Mairie de LIMOUX.

NATURE ET OBJET :

Mise à disposition gratuite de matériel et mobilier

MODALITES :

Montant de 14 489.36 € au 31.12.04.

QUATRIEME CONVENTION :

ADMINISTRATEURS CONCERNES :

Mairie de LIMOUX.

NATURE ET OBJET :

Mise à disposition de personnel refacturé au coût de revient

MODALITES :

Montant de 97 156.03 € en 2011.

Fait à NARBONNE,
Le 3 Avril 2012

**P/ LA SNEC AUDIT
Le Commissaire aux comptes inscrit,**


L. OHANA

**Mesdames et Messieurs les Membres
De l'Association
Mission Locale d'Insertion D.R. 11
5 Avenue de la Gare
11300 - LIMOUX**

**BILAN / COMPTE DE RESULTAT / ANNEXES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Léon OHANA

Expert Comptable diplômé - Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Société de Normalisation d'Expertise Comptable et d'Audit

Siège Social : 24 Boulevard Frédéric Mistral - 11100 Narbonne - Tél. 04 68 65 38 38 - Fax 04 68 65 56 74

SARL au capital de 240 000 Euros - RCS : NARBONNE B 408 771 764

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : **ASS. M.L.I.D.R.11** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**
 Adresse de l'entreprise **5 AVE DE LA GARE** **11300 LIMOUX** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **3 7 7 6 7 8 6 7 7 0 0 0 2 4** Néant *

				Exercice N, clos le : 31/12/2011		N - 1 31/12/2010	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6838	6838		399
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	2690	56	2634	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6749	6305	445	730
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	95057	69633	25424	29000
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	20	20	20	20
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	1280		1280	1280	
TOTAL (II)	BJ	112634	82831	29803	31429		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
	Autres créances (3)	BZ	CA	141084	141084	119652	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	473220	473220	555287	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4766	4766	5103	
	TOTAL (III)	CJ	619071	619071	680042		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	731705	82831	648874	711471		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

CERTIFIÉ SNEC AUDIT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS. M.L.I.D.R.11		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	245113	209536
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39307	35577
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	158852	158852
	TOTAL (I)	DL	443271	403965
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	81630	90126
	TOTAL (III)	DR	81630	90126
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20521	19301
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	53121	56021
	Dettes fiscales et sociales	DY	44700	58561
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3065	1477
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2565	82020
TOTAL (IV)	EC	123972	217380	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	648874	711471	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	123972	217381
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20521	19301	

**CERTIFIÉ
SNEC
AUDIT**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: ASS. M.L.I.D.R.11					Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportation et livraisons Intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	390	FH	390	390	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	390	FK	390	390	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN	2690		
	Subventions d'exploitation			FO	849351	884875	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	43997	4849	
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	896427
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	326588	308879	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	33942	34146	
	Salaires et traitements*			FY	353671	367360	
	Charges sociales (10)			FZ	122462	124601	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	6274	11027
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	22745	9597	
	Autres charges (12)			GE	109	92	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	865790	855702
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	30637	34412
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	8933	5833	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)					GP	8933	5833
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		47	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)					GU		47
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	8933	5786
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	39570	40198

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS. M.L.I.D.R.11		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1512	1392
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1512	1392
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1775	6014
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1775	6014
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-263	-4622
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	906872	897339
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	867566	861763
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	39307	35576
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG	1492	589
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	7657	6781
		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1422	4933
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	12756	4849
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	7	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
SUR OPERATIONS DE GESTION		1775	1512	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLE		1422	1492	

**CERTIFIÉ
BNEC AUDIT**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGC Sud Mediterranee Limoux
24 Rue Louis Bleriot
11300 LIMOUX
TEL : 0468315733

ASS. M.L.I.D.R.11
5 AVE DE LA GARE

11300 LIMOUX

Numero : 115101308
Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

L ' A N N E X E

1 - DETTES ET CREANCES PROVISIONNEES ET COMPTES DE REGULARISATION

CODE	LIBELLE	DEBITS	CREDITS	SOLDE
Charges a payer				
4081	FOURNISSEURS FACT NON PARVENU	10892	25812	14920 CR
4282	DETTES PROVIS P CONGES A PAYER	20624	35481	14857 CR
4286	PERSONNEL CHARGES A PAYER	0	1062	1062 CR
4382	CH SOC / CONGES A PAYER	9013	14907	5894 CR
4386	CHARGES A PAYER	10074	17522	7448 CR
4686	DIVERS : CHARGES A PAYER	1477	4543	3065 CR
Produits a recevoir				
4387	PRODUITS A RECEVOIR	13759	11769	1990 DB
4687	DIVERS : PRODUITS A RECEVOIR	248458	110044	138414 DB
Comptes de regularisation actif				
486	CHARGES CONSTATEES D AVANCE	9869	5103	4766 DB
Comptes de regularisation passif				
487	PRODUITS CONSTATES D AVANCE	82020	84585	2565 CR

2 - REGLES COMPTABLES

LES CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES ONT ETE APPLIQUEES CONFORMEMENT AUX PRINCIPES GENERAUX D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DEFINIS PAR LE CODE DE COMMERCE, LE DECRET No 83-1020 DU 29 NOVEMBRE 1983. CONFORMEMENT AUX REGLEMENTS CRC 2002-10 ET 2004-06 ET L'INSTRUCTION FISCALE BO 4A-13-05 RELATIFS A L'AMORTISSEMENT ET LA DEPRECIATION DES ACTIFS, ET SAUF EXCEPTION ALORS PRECISEE EN FAITS MAJEURS, LA METHODE SIMPLIFIEE DITE PROSPECTIVE A ETE RETENUE. LES EVENTUELS FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIERES SONT COMPTABILISES EN CHARGE. LES DUREES D'AMORTISSEMENT RETENUES CORRESPONDENT AUX DUREES D'USAGE.

DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE

AUCUNE DEROGATION SIGNIFICATIVE AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE DE LA COMPTABILITE NE MERITE D'ETRE SIGNALEE.

3 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

AUCUN FAIT MAJEUR NE MERITE D'ETRE SIGNALE.

CERTIFIÉ
SNEC AUDIT

AGC Sud Mediterranee Limoux
24 Rue Louis Bleriot
11300 LIMOUX
TEL : 0468315733

ASS. M.L.I.D.R.11
5 AVE DE LA GARE

11300 LIMOUX

Numero : 115101308
Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

REPARTITION DU RESULTAT FISCAL

Nom Prenom	TOTAL	ASS M.L.I.D.R.		
CLE DE REPARTITION	100.000	100.000		
RESULTAT SOCIAL	39307	39307		
REMUNERATION DU TRAVAIL				
REINTEGRATIONS				
DEDUCTIONS				
RESULTAT FISCAL	39307	39307		
REVENUS SOUMIS IR				
RESULTAT FISCAL SOCIETE	39307	39307		

CERTIFIÉ
SNEC AUDIT

AGC Sud Mediterranee Limoux
24 Rue Louis Bleriot
11300 LIMOUX
TEL : 0468315733

ASS. M.L.I.D.R.11
5 AVE DE LA GARE

11300 LIMOUX

Numero : 115101308
Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

ANNEXE A LA 2042

Nom ASS	
Prenom M.L.I.D.R.11	
Adresse 5 AVE DE LA GARE	
11300 LIMOUX	
Qualite ASSOCIE NON ACTIF	
RESULTAT FISCAL	39307
BENEFICE IMPOSABLE A L'IR	39307

CERTIFIÉ
SNEC AUDIT

AGC Sud Mediterranee Limoux
24 Rue Louis Bleriot
11300 LIMOUX
TEL : 0468315733

ASS. M.L.I.D.R. 11
5 AVE DE LA GARE

11300 LIMOUX

Numero : 115101308
Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

CONTROLE FORMEL

LE CONTROLE FORMEL NE REVELE AUCUNE ANOMALIE.

CERTIFIÉ
SNEC AUDIT

AGC Sud Mediterranee Limoux
24 Rue Louis Bleriot
11300 LIMOUX
TEL : 0468315733

ASS. M.L.I.D.R.11
5 AVE DE LA GARE

11300 LIMOUX

Numero : 115101308
Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

CONTROLE DE VRAISEMBLANCE

B I L A N

LE CONTROLE DE VRAISEMBLANCE BILAN NE REVELE AUCUNE ANOMALIE.

CERTIFIÉ
SNEC AUDIT

AGC Sud Mediterranee Limoux
24 Rue Louis Bleriot
11300 LIMOUX
TEL : 0468315733

ASS. M.L.I.D.R.11
5 AVE DE LA GARE

11300 LIMOUX

Numero : 115101308
Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

CONTROLE DE VRAISEMBLANCE

R E S U L T A T

LIBELLE	2010	2011	VARIATION
Charges Exceptionnelles		1775	
Produits Exceptionnels		1512	

Q: Les charges exceptionnelles sont superieures a 1000 E. Pourquoi et quelle en est la nature ?

R: En 671 perte tickets FADJ 2011 qui ne seront pas remboursees soit 70 tickets d'une valeur faciale de 5 Ç, ecart arrondis pour 3.20 Ç et en 672 factures TOURACO de 2010 arrivees tard pour 1422 Ç.

Q: Les produits exceptionnels sont superieurs a 1000 E. Pourquoi et quelle en est la nature ?

R: Ecarts arrondis pour 20.40 Ç plus en produits sur exos anterieurs des factures non reclamees per EURL CAYE pour 850 Ç chqs emis et jamais debites depuis 2009. Rbt de la caisse de retraite sur un trop paye.

CERTIFIÉ
SNEC AUDIT